



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-02265**

DE : **M. CANNINGS (OKANAGAN-SUD-KOOTENAY-OUEST)**

DATE : **LE 25 AVRIL 2018**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE CATHERINE MCKENNA**

Réponse de la ministre de l'Environnement et du Changement climatique

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Protection de l'environnement

TRADUCTION

RÉPONSE

Notre gouvernement travaille à préserver et à élargir le réseau canadien d'aires protégées de renommée mondiale, qui comprend notamment des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, ainsi qu'à respecter son engagement international de protéger au moins 17 % des terres et des eaux intérieures du Canada et 10 % de ses zones marines et côtières d'ici 2020.

En octobre 2017, j'ai eu le plaisir d'annoncer un engagement renouvelé de travailler en collaboration avec la Nation des Okanagan/Syilx et le gouvernement de la Colombie-Britannique pour créer une nouvelle réserve de parc national dans la région d'Okanagan-Sud-Similkameen. Cette nouvelle réserve de parc national permettra de protéger l'un des paysages naturels et culturels emblématiques du Canada et de faire découvrir cet endroit unique et inspirant aux Canadiens et Canadiennes et aux visiteurs du monde entier.

Elle contribuera également au réseau canadien d'aires protégées, lequel joue un rôle important dans l'atténuation des impacts des changements climatiques en protégeant et en rétablissant des écosystèmes sains et résilients et en contribuant au rétablissement des espèces en péril. Ces aires protégées aident à préserver la biodiversité du Canada et offrent à la population canadienne des

occasions exceptionnelles de faire l'expérience du plein air et d'en apprendre davantage sur son environnement, tout en contribuant à un développement économique durable.

La création d'un parc national vise les objectifs suivants : protéger la diversité de la végétation et les caractéristiques du paysage dans des écosystèmes représentatifs; préserver l'intégrité écologique notamment des espèces végétales et de l'habitat de la faune; et fournir aux visiteurs des occasions de vivre des expériences de qualité, comme lors d'activités récréatives et de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel.

Ce parc représenterait au sein du réseau des parcs nationaux la région naturelle du Plateau intérieur, soit l'une des 39 régions qui illustrent la diversité des paysages canadiens.

L'Okanagan est l'une des régions les plus diversifiées du Canada sur le plan écologique. En la protégeant, nous aiderons à soutenir le rétablissement de plus de 60 espèces en péril inscrites sur les listes fédérales, notamment le blaireau d'Amérique, le petit-duc nain, la paruline polyglotte, la couleuvre nocturne du désert et le crotale de l'ouest. Aux termes de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, cette protection sera équivalente ou supérieure aux mécanismes de protection déjà en place dans le Sud de l'Okanagan.

Dans le cadre de l'établissement d'un parc national, Parcs Canada sollicite pour celui-ci un financement particulier dans le cadre du processus budgétaire. Ces fonds doivent être approuvés par le Parlement.

En 2007, Parcs Canada a fait inclure certaines questions à un sondage mené auprès des habitants de la vallée de la Simikameen et du Sud de la vallée de l'Okanagan par la Similkameen Valley Planning Society, pour mieux comprendre en quoi une réserve de parc national pourrait influencer sur le désir d'habiter dans ce secteur, ainsi que pour avoir une indication du soutien de la population en vue de la création d'une réserve de parc national. Selon les résultats du sondage, le soutien était dans l'ensemble deux fois plus important que l'opposition. Depuis 2007, il y a eu plusieurs autres pétitions et sondages par des groupes non gouvernementaux, et nombre de ces pétitions et sondages démontraient un appui à la création d'une réserve de parc national dans le Sud de l'Okanagan.

Lors de l'étude de faisabilité initiale de 2004 à 2010, Parcs Canada a également écouté les Premières Nations, les organismes provinciaux, les communautés, les éleveurs et les autres intervenants. L'Agence a alors beaucoup appris grâce à leurs commentaires écrits, aux assemblées publiques, aux réunions bilatérales et aux autres moyens de communication. Une réserve de parc national dans ce secteur sera unique et nécessitera des approches novatrices qui respectent et célèbrent les valeurs et les traditions autochtones, la culture des éleveurs, les communautés locales et la richesse de la biodiversité et des écosystèmes qui composent cette région exceptionnelle.

Les discussions se poursuivent, et les trois parties concernées se concentrent maintenant sur les secteurs géographiques qui ont déjà été étudiés par Parcs Canada en 2010, ainsi que par la province de la Colombie-Britannique dans son cadre sur les aires protégées proposé en 2015 pour le Sud de l'Okanagan. C'est avec plaisir que Parcs Canada continuera à collaborer avec la province et la Nation des Syilx/Okanagan pour créer une réserve de parc national dans la région d'Okanagan-Sud-Similkameen.

Parcs Canada mènera une consultation significative auprès des communautés autochtones, des partenaires, des intervenants et du public. Les gouvernements du Canada et de la Colombie-Britannique

ainsi que nos partenaires autochtones prendront le temps nécessaire pour s'assurer de la participation de tous les intéressés et pour que les commentaires et points de vue formulés reçoivent toute l'attention appropriée. Plus particulièrement, les consultations auprès des communautés et des groupes autochtones locaux joueront un rôle important dans la détermination du concept et de l'approche de gestion d'une réserve de parc national dans le Sud de l'Okanagan. Ces discussions tiendront également compte de la poursuite des activités d'élevage et des activités récréatives dans la région.